

Tu as entre **10 et 18 ans**, tu habites à Lamure et tu es motivé.e pour t'investir dans la vie de ta commune ?

Alors rejoins le **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** !

AU SEIN DU CMJ, TU POURRAS :

POUR PARTICIPER ET ÊTRE ÉLU.E POUR 2 ANS, IL TE FAUDRA :

- Développer des projets qui te tiennent à cœur,
 - Participer au dynamisme de ton village,
 - User de ton droit de citoyen à participer à la vie démocratique de ton village,
 - Être épaulé.e par la commission jeunesse du Conseil municipal qui sera là pour te guider et te faire participer à des travaux qui vous concernent,
 - Faire entendre la voix de la jeunesse,
 - Développer des compétences qui te serviront tout au long de ta vie (travail en groupe, prise de parole, écriture, entrepreneuriat,...).
- Rassembler une liste soit de 8 jeunes (max) pour les classes de CM1 et/ou CM2 ; soit de 4 jeunes pour les classes de collège ; soit de 2 jeunes pour les études supérieures avec une obligation de parité !
 - Retirer à la mairie une déclaration de candidature* et de liste, disponibles à la mairie ou téléchargeables sur le site de la mairie**. Le dépôt des candidatures doit être effectué à la Mairie avant le 07/05/2021.
 - Lancer ta campagne électorale avec ton programme afin d'inciter et convaincre tes camarades de voter pour ton équipe. Cette campagne se terminera le 22/05/2021.

Tous les jeunes du village âgés de 10 à 18 ans pourront alors venir voter le 29/05/2021 entre 8h et 12h pour élire le nouveau Conseil Municipal des Jeunes.

Ne t'inquiète pas, la commission jeunesse du Conseil municipal sera là pour répondre à toutes tes questions ! Tu pourras aussi retrouver sur le site internet** le règlement intérieur pour te faire une idée de l'engagement que tu prends, qui reste proportionné à une activité extra-scolaire et bénévole.

*Une autorisation des parents devra être remplie si tu es mineur.e

**Rubrique Vie Municipale > Conseil Municipal des Jeunes <http://lamuresurazergues.com>

